

DOCUMENT DE TRAVAIL - NE PAS DIFFUSER

LA CARTE-AFFICHE

LE QUÉBEC

ALLOCUTION AU CONGRÈS
DU REGROUPEMENT DES
GÉOGRAPHES DU QUÉBEC ([RGQ](#))

« *REGARDS GÉOPOLITIQUES* »



Les 15, 16 et 17 novembre 2023.

Allocution révisée et augmentée. Annexes ajoutées.

LÉONCE NAUD, GÉOGRAPHE

UNE NOUVELLE VISION GÉOPOLITIQUE ?

Les Québécois devraient-ils s'intéresser à la vision géopolitique qui prévalait à l'époque de la Nouvelle-France? Oui, selon la perspective adoptée pour la carte-affiche Le Québec dont la projection est analogue à celle de la carte de 1632 du géographe Samuel de Champlain, fondateur de la Nouvelle-France et Père du Québec actuel.



Tout d'abord, un grand merci au Regroupement des géographes du Québec de m'avoir accordé le privilège de présenter la carte Le Québec à l'occasion de son Congrès annuel 2023.

Cette carte reprend la vision territoriale qui fut autrefois celle de la France en Amérique. Quel intérêt aurait-on à redécouvrir cette vision géopolitique aujourd'hui oubliée? Peut-on prendre ses distances envers des siècles de vision géopolitique britannique? C'est la question que soulève cette carte

inspirée de la projection territoriale de la carte réalisée en 1632 par le géographe Samuel de Champlain. Elle a été produite en 1998 par Patrick Dubé, expert graphiste et Léonce Naud, géographe. Depuis 25 ans, le Gouvernement du Québec en assure la diffusion via sa propre [Agence](#) de publications.

Un secret d'État

Il est connu que les auteurs de cartes qui entendent illustrer le territoire d'un peuple ou d'une nation doivent au préalable s'assurer de la bonne humeur des états-majors du voisinage. En 1797, un [Grec](#) du nom de Rigas Vélestinlis eût l'audace de diffuser une première carte moderne de la Grèce alors que cette dernière faisait encore partie de l'empire ottoman. ([Réf.](#)) Le brave homme connut une fin prématurée et regrettable.

À Québec, un coup d'œil à la Citadelle m'a persuadé du peu de danger de ce côté, le repos de cette dernière n'ayant pas été troublé le 21 janvier 1948, quand le Premier ministre Maurice Duplessis décrocha le drapeau anglais [Union Jack](#) du sommet de la Tour centrale du Parlement provincial pour [hisser le drapeau](#) fleurdelysé.

Le Québec commit alors un stupéfiant crime de lèse-majesté, unique dans la longue histoire de l'Empire britannique. Aujourd'hui, je peux enfin révéler le grand secret qui se cache derrière cette carte : « Puisque les Québécois ignorent d'où ils viennent et ne savent pas où ils vont, on va au moins leur montrer où ils sont ! »

Descendance lointaine

D'une part, cette carte est une descendance lointaine de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec ([Commission Dorion](#), 1966-1968) instituée par [Daniel Johnson](#), alors Premier ministre du Québec.

D'autre part, son origine procède aussi du Centre d'études nordiques de l'Université Laval. Ce dernier fut mis sur pied par le géographe [Louis-Edmond Hamelin](#), à l'instigation d'un ministre des Richesses naturelles du nom bien connu au Québec de [René Lévesque](#).

Hommage à Benoît Robitaille, géographe.



Un homme en particulier m'a transmis sa passion de l'importance de maintenir l'intégrité du territoire actuel du Québec.

Il s'agit du géographe Benoît Robitaille, à l'époque professeur à l'Université d'Ottawa. Je tiens ici à lui rendre hommage.

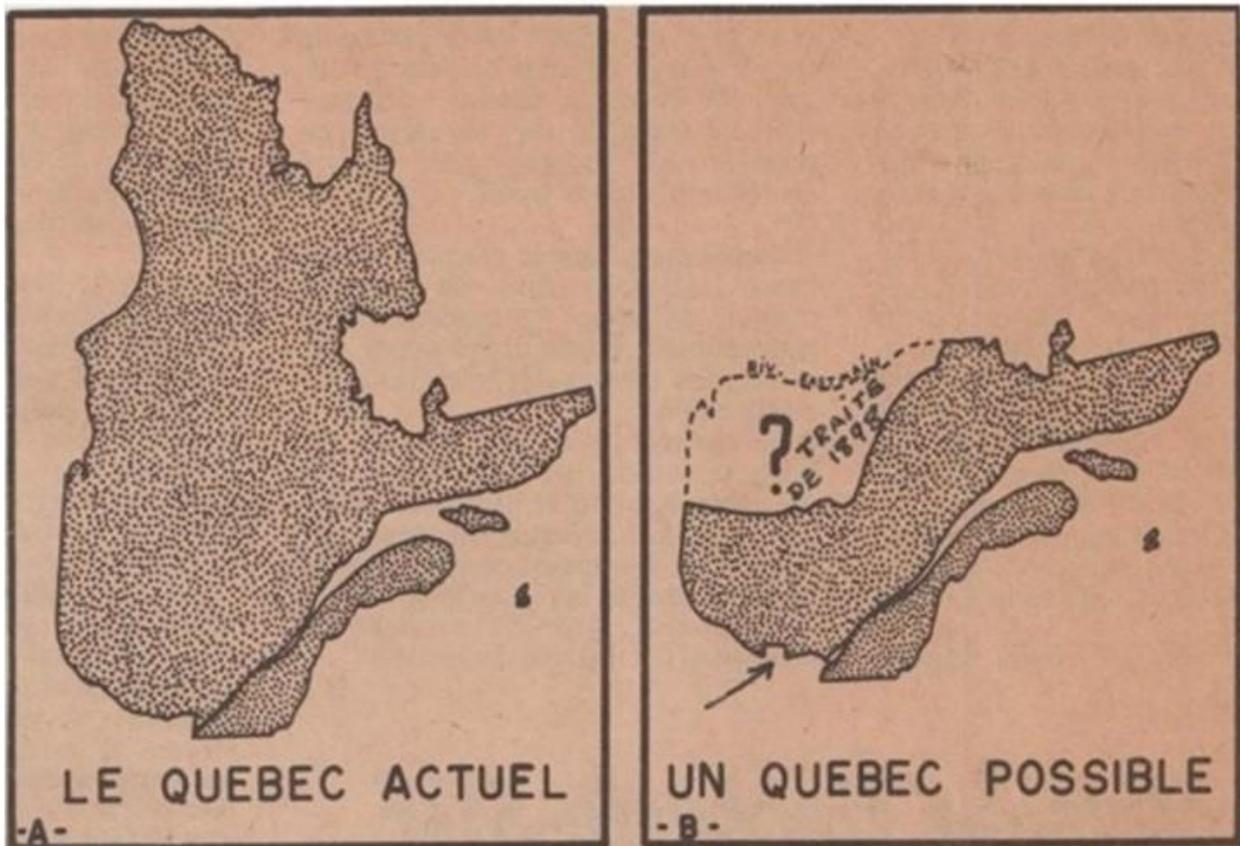
Lui-même en avait pris conscience auprès de la Commission Dorion ainsi qu'au Centre d'études nordiques de l'Université Laval.

Benoît Robitaille avait observé comment le gouvernement du Canada, qui jusque-là se retirait graduellement du Nouveau-Québec, avait changé de politique et revenait en force dans cette région...tout juste après les élections québécoises de 1970. À Ottawa, c'est avec inquiétude qu'on avait vu arriver dans un Parlement provincial des députés d'un parti politique légal et sécessionniste au Canada, le Parti Québécois.

Sous la plume du soussigné, les constats de Benoît Robitaille furent publiés dans *Le Devoir* du 11 février 1972. On y soulignait qu'il était urgent de remplir les conditions posées par la Loi sur l'extension des frontières du Québec adoptée par Ottawa en 1912. Cette loi fédérale entérinait une expansion considérable du territoire provincial, prolongeant ce dernier jusqu'à l'océan Arctique...à *certaines conditions*, auxquelles le Québec avait toujours négligé de se conformer. ([Réf.](#))

Suite à la publication de cet article dans *Le Devoir*, on se mit l'ouvrage et la Convention de la Baie James fut adoptée trois ans plus tard, en 1975. (Cf. *Annexe*, p. 29)

LE DEVOIR, 11 FÉVRIER 1972



Une énigme géographique?

Dans leur livre publié il y a déjà 25 ans : « L'éducation géographique - Formation du citoyen et conscience territoriale », Jean-Luis Klein et Suzanne Laurin se demandaient déjà comment il se faisait que :

« Tout se passe comme si la géographie québécoise n'avait pas travaillé à construire sa propre représentation territoriale. Ce problème constitue en fait une véritable énigme géographique, tant sur le plan social que théorique. » ([PDF gratuit](#)).

À la même époque, le géographe Laurent Deshaies publia un texte remarquable sur un thème quelque peu analogue: « Le Québec en changement. - Entre l'exclusion et l'espérance. » ([PDF gratuit](#)). Existerait-il une explication à cette énigme géographique constatée par Jean-Louis Klein, Suzanne Laurin et Laurent Deshaies?

De mon côté, à la même époque, je découvris un livre fascinant, celui d'un historien Breton, [Jean-Yves Guiomar](#). Titre : « L'idéologie nationale – Nation, Représentation, Propriété. »

Selon Guiomar :

« L'héritage de la monarchie française sera une souveraineté qui se vit en *termes non spatialisés*. Non bornée par son pouvoir, elle ne l'est pas davantage géographiquement. Le problème de la frontière sera légué presque intact lors de la Révolution de 1789.

Lorsque la Révolution française trace une frontière linéaire, le nom *France* devient le *signifiant* d'un territoire clos, qui en est le *signifié*. »

Je me suis dit : cela ressemble à nous autres! Au Canada, les Provinces n'étant rien d'autre que des subdivisions monarchiques régionales de la monarchie centrale canadienne, l'inconscience territoriale des Canadiens – Québécois y compris – ressemble fort à celle des peuples Européens à l'époque des monarchies. Le territoire était alors l'affaire des Grands du Royaume et non des sujets. Au Canada, la Grande-Bretagne se chargeait de la défense des frontières de son Dominion, notamment à l'encontre des débordements des [Yankees](#). L'empire britannique maintenant évanoui, plus personne ne réalise qu'une frontière doit être respectée sinon il n'existe bientôt plus de pays.

À la même époque, l'Église nationale des Canadiens-français réfléchissait en termes d'expansion impériale. Elle entendait récupérer de façon pacifique le domaine perdu de la Nouvelle-France en Amérique. Souvenons-nous de la devise conquérante: « *Emparons-nous du sol, afin de conserver notre nationalité.* » ([Réf.](#))

Peu après la publication en 1998 de la carte Le Québec, le géographe bien connu Frédéric Lasserre en fit une analyse remarquable dans la revue française [Cybergéo](#). Je n'ai connaissance d'aucune autre carte du Québec qui ait fait l'objet d'un examen à ce point détaillé et approfondi. (*Voir annexe*)

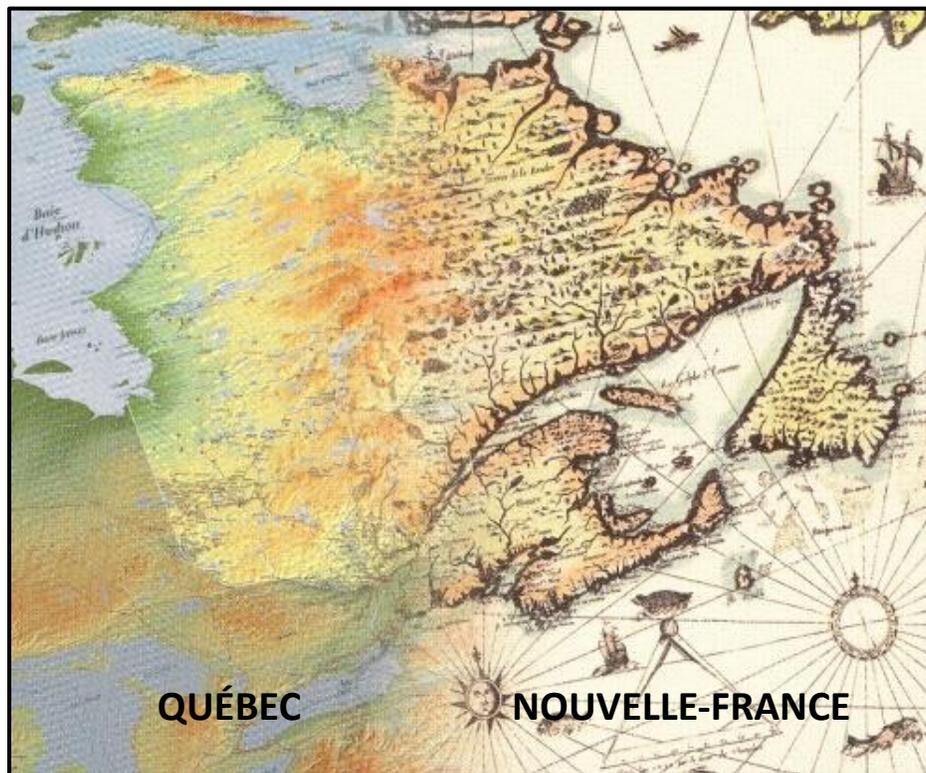
Depuis, j'ai reçu des commentaires provenant d'ici et là dans le monde, dont une remarquable lettre d'appréciation de l'Université d'État des Sciences humaines de Russie. (*Annexe*)

La carte Le Québec, ou la redécouverte d'une vision géopolitique oubliée depuis la défaite de 1760.

La Nouvelle-France selon le géographe Samuel de Champlain (1632)

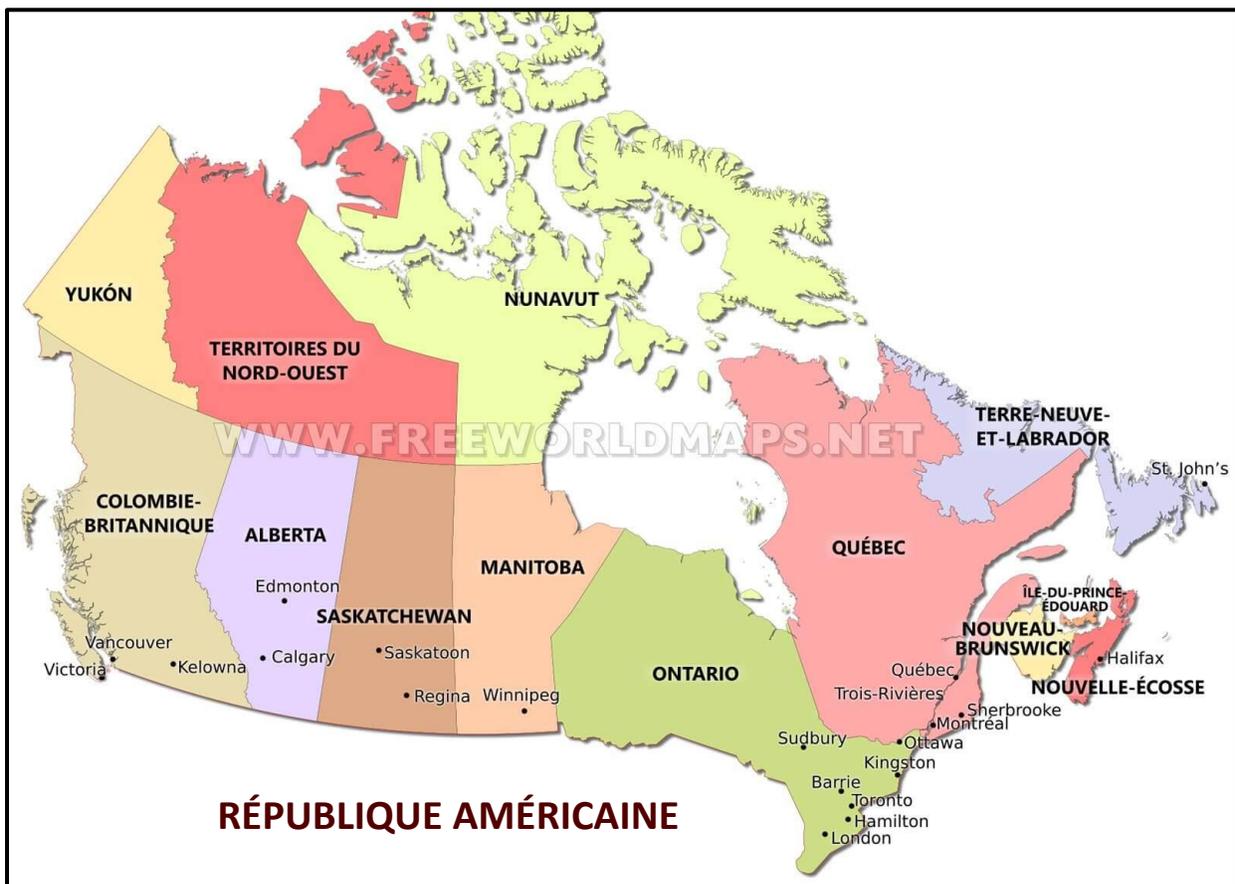


Les deux cartes imbriquées l'une dans l'autre : une même vision géopolitique. À gauche: Le Québec. À droite: la Nouvelle-France.



La vision cartographique canadienne

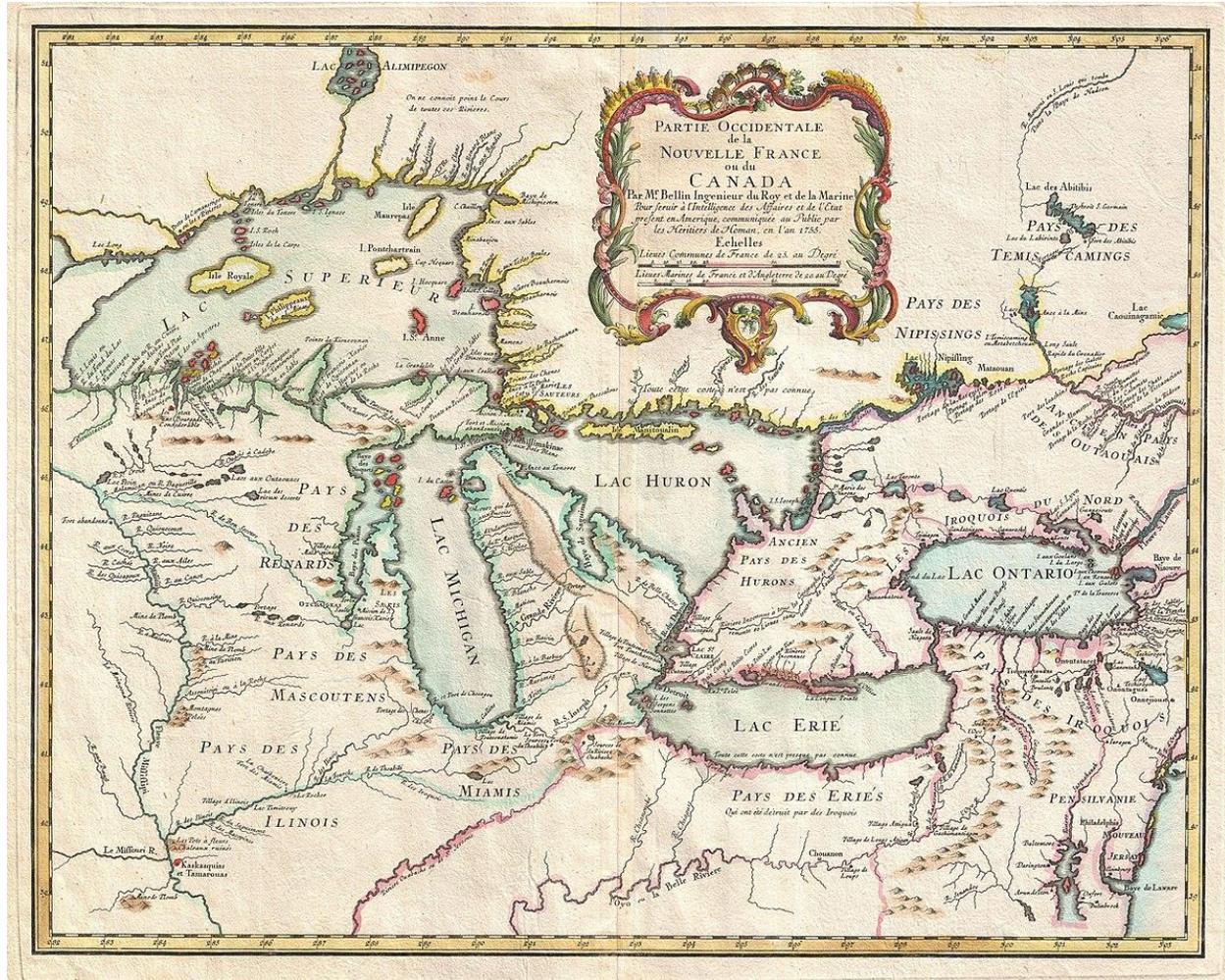
On voit ci-dessous que la cartographie au Canada a grandement évolué depuis la Guerre de Sept-Ans. Depuis des siècles, les cartes géographiques canadiennes illustrent un Dominion britannique divisé en Provinces et Territoires, un assemblage somme toute pittoresque, sagement aligné au nord de la République américaine. Dans cette vision qui s'étend d'un océan à l'autre, les territoires des Provinces ne font du sens qu'inbriqués dans le portrait de l'ensemble des juridictions, et non par eux-mêmes.



De son côté, la nouvelle projection utilisée pour la carte Le Québec fait table rase de la cartographie impériale britannique à laquelle tout le monde est habitué au Canada. Elle reprend la vision géopolitique du géographe Samuel de Champlain, avant la conquête du Canada par l'Angleterre.

Peu d'années avant la défaite de la France en Amérique (1759), une carte aujourd'hui oubliée mais absolument remarquable des Pays-d'en-Haut fut dessinée par le géographe royal Jacques Nicolas Bellin. (*Page suivante*)

PARTIE OCCIDENTALE DE LA NOUVELLE-FRANCE OU DU CANADA



Carte de [Jacques Nicolas Bellin](#) (1755)

Cette carte peut être agrandie sans perte de résolution.

« Sortez, promenez-vous dans le vaste monde. L'essentiel, c'est qu'il reste toujours un endroit où vous pourrez dire: Çà, c'est chez moi...»

[Jacques Parizeau](#) (1930-2015)

Premier ministre du Québec de 1994 à 1996.

L'opinion de la population



En 1998, alors que je travaillais en soirée au Conseil exécutif, Ministère du Premier ministre de l'époque [Bernard Landry](#), un jeune préposé au ménage entra dans mon bureau. J'avais collé au mur deux cartes du Québec: l'une du gouvernement et l'autre : Le Québec. Je lui demandai : « Regarde ces deux cartes, toutes les deux montrent le Québec. Dis-moi si tu vois une différence entre les deux. »

Après les avoir examinées l'une et l'autre, ce jeune préposé au ménage me répondit : « Sur celle-là [*la carte à gauche*], même si tu la regardes, tu ne sais pas où tu restes. Tu ne te vois pas. Sur la carte à droite, c'est bien plus facile de se situer. On sait tout de suite où on reste, où est-ce qu'on est. On se situe tout de suite. »

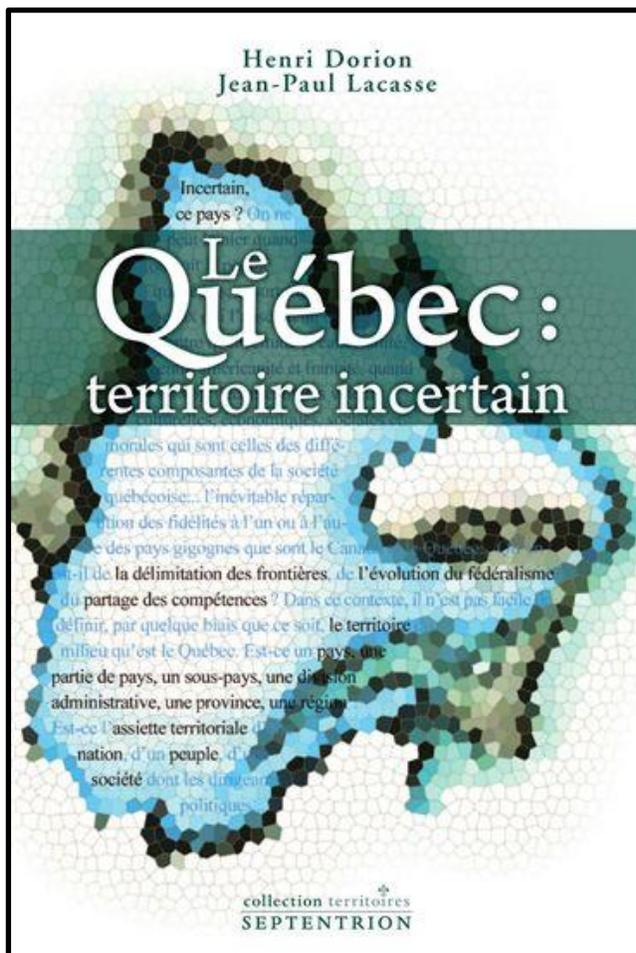
J'ai alors compris que j'avais touché à quelque chose. Il s'agit d'un principe philosophique millénaire bien connu, celui de l'observateur de pizza : « Pour que l'esprit de l'homme soit en mesure de saisir la vraie nature d'une pizza, il est nécessaire de contempler la pizza au complet et non seulement une pointe de pizza. » Une observation d'Hérodote, dit-on.

La carte Le Québec a été conçue non seulement dans le but d'illustrer le territoire québécois en gros et en détail, à l'exemple de la [Carte de Cassini](#), mais encore de montrer le Québec parmi les États voisins. La plupart des cartes du Québec excluent du champ de vision de la population québécoise [donc de sa conscience collective] les Provinces et les États qui l'entourent. Par définition, une Province est enfermée dans un Pays. Au plan visuel, un territoire Provincial doit demeurer *provincial*, c'est-à-dire aveugle aux Provinces et aux États qui lui sont pourtant voisins.

«Le maître, n'est-ce pas celui qui a *droit de regard*, celui dont le regard commande une plus grande étendue que le regard des autres. »

[Augustin Berque](#)

Le Québec, territoire incertain



Le Québec, territoire incertain

C'est le titre d'un [livre remarquable](#) publié en 2011 par Henri Dorion et Jean-Paul Lacasse, qui a obtenu le premier prix de la Présidence de l'Assemblée nationale. Ce n'est quand même pas rien !

Lors de la publication de cet ouvrage, hommages et félicitations ne manquèrent pas. Ici un [échange](#) entre Serge Bouchard et Henri Dorion.

Puis le silence retomba et l'on n'entendit plus que les habituels bruits de criquets...

Biographie du chef libéral Stéphane Dion

Le Devoir, 13 mai 2007.

Ottawa a étudié des scénarios sur la partition du Québec

Selon Marc-Urbain Proulx, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi et Directeur scientifique du Centre de recherches en développement territorial, le livre d'Henri Dorion et Jean-Paul Lacasse n'est rien de moins qu'un « *formidable plaidoyer pour la responsabilité accrue du gouvernement du Québec dans la défense de son intégrité territoriale* ». Rien de moins.

Rares sont les géographes qui suivent de près l'actualité en ce qui a trait à l'intégrité territoriale du Québec, sans mentionner le non-respect chronique de ses frontières. Exemple : l'in vraisemblable brèche frontalière grande ouverte du défunt [chemin Roxham](#), immédiatement remplacé par le gouvernement d'Ottawa où l'on s'est empressé de transformer les aéroports internationaux du Canada en autant de [passoires migratoires](#) analogues au chemin Roxham. En matière d'inconscience territoriale, les Canadiens ne diffèrent nullement des Québécois, cela pour les mêmes raisons.

La sagesse de
Daniel Latouche

« Nulle frontière
n'est éternelle. »

Daniel Latouche

« [À la remorque des transports.](#) » 1980

Dans son livre « À la remorque des transports », l'écrivain, politologue et conseiller constitutionnel [Daniel Latouche](#) a écrit :

« Sur le plan politique, rien n'a été plus instable que les frontières du Québec. Le territoire québécois s'est donc fait et défait au fil des années, et surtout au gré des volontés extérieures, mais toujours avec cette constante : jamais ces modifications n'ont été édictées par les Québécois seuls. Il s'est toujours trouvé quelqu'un, quelque part, pour décider à notre place de la dimension et de l'organisation de notre territoire.

« Le Québec, qu'il soit pays ou province, ne constitue pas un espace politique délimité de façon définitive. C'est un espace sur lequel planent bien des incertitudes. Les Québécois ne peuvent disposer de ce territoire comme ils le souhaiteraient. Pas surprenant dans ces conditions qu'ils ne se soient jamais donné de politique intégrée et cohérente des transports. »

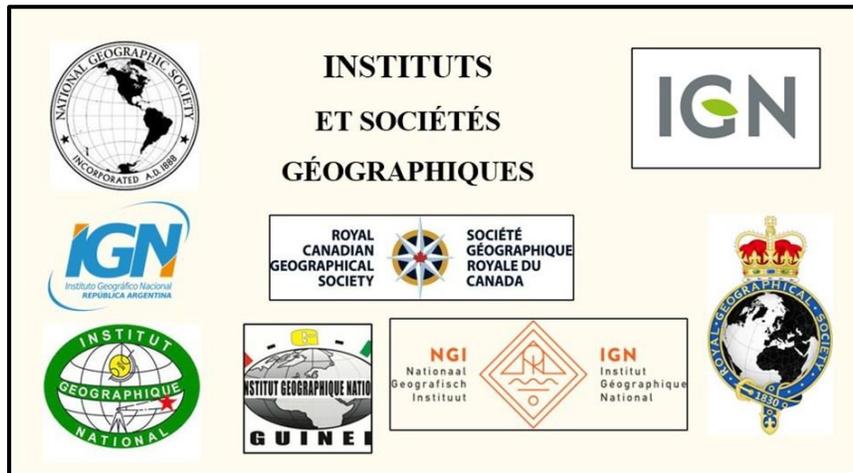
Bref, que le Québec demeure Province ou devienne Pays, son territoire ne constitue pas un espace politique délimité de façon définitive et assuré de toute éternité.

Le territoire du Québec en 1912



VERS UN INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL

Le temps est venu de mettre sur pied une institution de haut niveau analogue à l'Institut géographique national en France ([IGN](#)) ou encore à la Société géographique royale au Canada. ([SGRC](#))



La mise sur pied d'un tel Institut a été proposée par nul autre que [Frédéric Bastien](#), docteur en histoire et en politique internationale et auteur du livre: « [La bataille de Londres](#) ».



LA PROPOSITION DE FRÉDÉRIC BASTIEN

« Je propose aujourd'hui la mise sur pied d'un Institut Géographique National dont le fonctionnement pourrait s'inspirer, toutes proportions gardées, de celui de l'Institut géographique national en France.

Plusieurs pays possèdent de tels instituts ou sociétés vouées à la promotion et illustration de leur territoire national. »

« L'attachement à un territoire constitue l'un des fondements de l'identité des peuples. Un espace connu et bien délimité est sans contredit un élément rassembleur en matière d'identité et de fierté nationale : c'est le « chez nous » des nations.

« C'est pourquoi la mise sur pied d'une équipe modeste et dynamique entièrement consacrée à l'illustration et à la mise en valeur de l'espace québécois contribuera à sensibiliser institutions, organismes, ministères, entreprises, milieux universitaires ainsi que la population en général à l'importance de questions territoriales, trop souvent négligées ou ignorées. »

Communiqué, le 22 septembre 2020.

Territoire et identité des peuples

Question : Vous dites que l'attachement à un territoire constitue un fondement de l'identité nationale des peuples. Expliquez un peu.

Réponse : Pas de territoire du Québec, pas de Québécois. N'existerait qu'une minorité régionale de langue française au sein d'un Canada massivement anglophone.

Demandez aux francophones hors-Québec ce qui arrive quand un peuple ne possède pas de territoire grâce auquel il peut dire: « *À l'intérieur de ces frontières, je fais partie de la majorité et je suis ici chez moi.* »

Dans les pays de l'Union européenne, la géographie est matière obligatoire au Primaire et au Secondaire. Pourquoi? Parce que la géographie permet de fortifier l'identité nationale.

**Le Québec et son territoire constituent le seul et unique
chez nous de la nation Québécoise en Amérique.**

Conclusion

J'espère que ce bref éclairage sur la vision géopolitique portée par la carte Le Québec aura intéressé les membres du Regroupement des géographes du Québec et surtout qu'elle suscitera des vocations de géographes conscients de l'importance des facteurs géopolitiques dans le parcours de la vie des nations.

Cette carte est née du besoin de préciser les limites territoriales actuelles de l'autorité de l'Assemblée nationale du Québec dans l'Est de l'Amérique, une tâche hautement géographique.

Un type a déjà déclaré: « Un État fait la politique de sa géographie ». Qui était-ce? Napoléon Bonaparte.

Lionel Naud

Géographe

Janvier 2024

ANNEXES

La carte [Le Québec](#) en vente depuis 25 ans.

Depuis un quart de siècle, les Publications du Québec diffusent la carte *Le Québec* à un prix avantageux. On peut en commander des exemplaires en format 99 x 68,6 centimètres ou 39 x 27 pouces. en s'adressant aux Publications, 425, rue Jacques-Parizeau, 5e étage, Québec, G1R 4Z1.

Publications du Québec : 1 800 463-2100 (sans frais) ou 418 643-5150.

[Lien internet vers la carte aux Publications du Québec](#)



The screenshot shows the website interface for Publications du Québec. At the top, there is a navigation bar with the Québec logo and the text 'Les Publications du Québec' and 'Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale'. On the right, there are links for 'Accueil', 'Québec.ca', 'Points de vente', 'English', 'FAQ', and 'Courrier'. Below the navigation bar, there are four main menu items: 'CATALOGUE', 'GAZETTE OFFICIELLE', 'PRODUITS EN LIGNE', and 'LOIS ET REGLEMENTS'. A search bar is located below the menu, with the text 'Je Recherche' and a magnifying glass icon. To the right of the search bar, there is a link for 'RECHERCHE AVANCÉE'. Further right, there are links for 'SE CONNECTER' and 'CRÉER UN PROFIL'. The main content area shows the product page for 'Grande carte Le Québec'. On the left, there is a thumbnail image of the map. The main image shows the map itself, which is a topographic map of Québec with various geographical features and labels. To the right of the map, there is a text box that says 'Ouvrez une session pour voir votre prix'. Below this, the product name 'Grande carte Le Québec' is displayed with a price of '9,95 \$'. Underneath the product name, there is a description: 'Affiche 99 x 68,6 cm (39 x 27 po)'. Below the description, there is a field for the product number: 'N°: 978-2-551-19648-7'. Below the product number, there is a section for 'La source:' which lists 'Les Publications du Québec'. At the bottom of the product page, there is a 'QUANTITÉ' field with a dropdown menu showing '1'. To the right of the quantity field, there are two buttons: '+ AJOUTER À MA LISTE' and 'AJOUTER AU PANIER'.

Une carte plus grande?

La carte [Le Québec](#) a été conçue pour que l'on puisse saisir d'un seul coup d'œil l'ensemble du territoire ainsi que l'espace qu'occupe ce dernier dans l'Est de l'Amérique du Nord. Enfin, il fallait illustrer la présence de la Nation qui réside paisiblement sur le territoire en question.

Depuis maintenant un quart de siècle, cette carte murale est diffusée dans un format unique (seulement 29 x 39 pouces). La photo ci-dessous démontre qu'on peut l'obtenir sous un format beaucoup plus grand (ci-dessous : 52 x 69 pouces), le tout sans perte de résolution. Une édition en super-grand format pourrait aussi voir le jour, la seule limite provenant de la taille des presses utilisées.

Il est à souhaiter qu'un jour l'État québécois prenne la décision de diffuser cette carte sous plusieurs formats, petits, grands ou même extra-grands, ces derniers pouvant s'avérer aussi instructifs qu'intéressants lorsque disposés sur les murs désespérément vides de milliers d'édifices publics ou privés, de salles d'attente ou de réunion, de collèges, d'écoles, de garderies, de haltes-routières, de diverses institutions d'enseignement, etc.

**Pour rendre les gens fiers d'être Québécois,
pourquoi ne pas commencer par leur montrer le Québec?**



Un grand nombre de toponymes



La carte Le Québec contient un très grand nombre de toponymes : villes, villages, lieux-dits, autoroutes, routes nationales, régionales ou locales, chemins, ouvrages électriques, réseau ferroviaire, traverses maritimes, routes de navigation côtière ou internationale, mines et gisements miniers, montagnes (élévation en mètres), distances à vol d'oiseau entre plusieurs villes, etc. La révision de la nomenclature géographique fut effectuée par la [Commission de toponymie](#).

Grands formats. Toutes ces informations ne deviennent vraiment lisibles que si la carte est imprimée en grand format. Souhaitons qu'un jour les Publications du Québec en assurent une diffusion sous plusieurs formats différents, certains grands ou extra-grands.

ANALYSES, TÉMOIGNAGES ET APPRÉCIATIONS

UNIVERSITÉ RUSSE D'ÉTAT DES SCIENCES HUMAINES

6, Miuskaya sq. , MOSCOU 125267 RUSSIE

TRADUIT DU RUSSE

Été 2001

Monsieur Léonce Naud
Gouvernement du Québec
Québec

Cher monsieur Naud,

Nous vous remercions pour la carte du Québec dont plusieurs copies ont été apportées à l'Université russe d'État des sciences humaines par Madame Tatiana Moguilevskaya, Directrice du Centre universitaire d'études scientifiques Moscou-Québec.

Cette carte représente en quelque sorte une encyclopédie du Québec. Non seulement elle permet de mieux comprendre sa diversité géographique en créant une image tridimensionnelle de cette région, mais aussi donne-t-elle la possibilité de mieux connaître l'histoire de l'Amérique du nord francophone et de mieux se rendre compte des particularités de sa culture. Notre Université, comme vous le savez peut-être, est la seule école supérieure en Russie où l'univers québécois est étudié dans toute sa spécificité.

Ces études sont effectuées non seulement par les chercheurs du Centre Moscou-Québec, mais aussi par les professeurs du programme *Histoire, culture et archives de l'Amérique francophone: la civilisation du Québec*. Pour leurs étudiants ainsi que pour eux-mêmes, cette carte du Québec est d'une extrême utilité sur plusieurs plans: grâce aux informations présentées sur son verso, cette carte permet d'effectuer un voyage des plus intéressants non seulement dans l'espace mais aussi dans le temps.

Nous vous sommes profondément reconnaissants pour votre don de cette carte à notre Université. Vous n'êtes pas sans savoir que madame Tatiana Moguilevskaya a acquis cinq copies supplémentaires. Désormais, deux de ces six cartes, une du côté recto, une du côté verso, se trouvent au Centre Moscou-Québec, deux autres dans une des salles d'études où sont donnés les cours du programme Histoire, culture et archives de l'Amérique francophone: la civilisation du Québec et les deux dernières sont au Lycée des sciences humaines.

Ce Lycée est un collège auprès de notre Université où l'on est en train de créer une classe dans laquelle, dès septembre 2000, les professeurs russes et québécois vont former ceux qui choisiront comme domaine de spécialisation le passé et le présent du Canada francophone.

Permettez-moi de vous remercier encore une fois pour votre décision de remettre à l'Université russe d'État des sciences humaines cette œuvre magnifique de l'art cartographique.

Nous aimerions féliciter tous les artisans créateurs de cette carte et exprimer notre reconnaissance la plus profonde à ceux qui participèrent aux travaux de création de cette formidable introduction au monde de la nature et de la culture du Québec.

I. V. KARAPÉTIANTS

Directrice du Département des Relations internationales

[Université d'État des Sciences humaines de Russie](#), Moscou.



Une lettre révélatrice d'Henri Dorion

De : [Henri Dorion](#)
Envoyé : 18 février 2018
À : Naud Léonce
Objet : Territoire du Québec

Bonjour Léonce,

Merci pour ton envoi. Oui, je connaissais bien ta merveilleuse carte et ses suites.

Ta carte et les autres que tu avais en projet méritent (et mériteraient, pour celles qui n'ont pas été éditées) d'être largement distribuées, car je suis toujours découragé de constater à quel point le peuple québécois est ignorant de son territoire, non seulement chez les étudiants, mais à tous les niveaux jusqu'à celui de nos décideurs.

Quand j'ai entendu Nathalie Normandeau annoncer, dans le cadre du Plan Nord, que le Québec investira des centaines de millions de \$ pour la construction de quais en eau profonde au Nunavik, j'ai réalisé qu'elle ignorait que ces quais ne seraient même pas au Québec. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de noter cette démoralisante ignorance.

Ce constat m'a amené à conclure une entente avec un éditeur (GID) pour la publication d'une série de petits livres-questionnaires sous le nom de la collection « Le monde en questions ». Je viens de publier le premier de cette collection, « Villes et villages du Québec » (365 questions et réponses explicatives sur autant de villes et villages du Québec).

Le second sera « Villes du monde »; le troisième « 365 questions sur la ville de Québec ». Et d'autres suivront.

Chacun a manière de valoriser la géographie. Elle en a bien besoin.

Salutations.

Henri

Une carte du Québec

« La valeur d'une image se mesure à l'étendue de son auréole imaginaire ».

[Gaston Bachelard](#)

Micheline Meunier

Université de Lausanne (Suisse)

C'est par une carte que j'aimerais terminer (fig. 100). Et ça tombe bien puisque ma province d'origine s'est dotée, à l'aube du XXI^e siècle, d'une nouvelle représentation cartographique, levier providentiel de l'idée de nation et de son territoire¹. Son expression graphique, s'appuyant sur l'usage des dernières techniques de la cartographie, la rend attractive au premier regard. Si elle approche de manière remarquable les confins de la cartographie et du rendu du paysage, ses qualités vont néanmoins au-delà de l'équilibre esthétique. Au lieu de décrire une forme artificiellement isolée, la carte figure l'intégration du territoire québécois dans son espace voisin, le contexte géographique nord-américain dans lequel il s'emboîte.



Figure 100

La nouvelle carte symbole du Québec

Source : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Province de Québec. Reproduction avec permission.

Plutôt qu'un territoire représenté comme une île, c'est l'idée forte d'un monde plus grand qui le contient qui est posée et c'est un jeu de relations réciproques qui est suggéré, alors que les frontières ne jouent plus un rôle essentiel. La manière de voir et de lire l'espace et le territoire – comme une *Odyssée*, la carte présuppose une idée de narration – me semblent avoir radicalement changé des représentations officielles précédentes : dorénavant « voir signifie voir en relation » (Arnheim, 1976). Et l'objet semble tout à coup différent. Ce n'est plus un espace que l'on perçoit, c'est « un territoire en tant qu'il pourrait être pensé, parcouru, aménagé » (Lasserre, 2001) qui est mis en valeur.

Il n'y a pas de « logo » géométrique directement identifiable, comme on le dirait de l'hexagone français par exemple. Mais dans un même ordre d'idée, la forme cartographique offre un fort pouvoir d'identification, elle idéalise le territoire et en sacrifiant à l'éthique de l'exactitude, elle accentue la vision mythique de la nation.

Au-delà de son idéal esthétique, la carte semble porteuse de sens : elle nous suggère un territoire où « la nation québécoise est l'ensemble des habitants du Québec, y compris les anglophones et les allophones » (ibid., 2001), y compris aussi ceux du nord, et qu'elle est intimement liée à ses voisins du sud. Sans aucun doute, cette nouvelle géométrie subliminale appelle à déconstruire sa rhétorique, à faire « une lecture entre les lignes » de la transcription visuelle particulière des valeurs enchâssées dans l'image qu'elle nous propose. Ce ne sera cependant plus mon propos ici puisque je terminerai l'ensemble de ma réflexion sur une note plus intimiste.

En effet, toute emblématique qu'elle soit, cette carte du Québec m'est belle et me touche parce que mon regard y enveloppe un territoire qui me renvoie à une géographie intérieure. En regardant la carte du Québec, je vois de l'histoire, des histoires et des états d'âme. Je vois des autochtones qui ont tué gibiers, porté carquois et canots d'écorce, quand ils étaient rois sur les rivières et les terres, avant la croix, la France et l'Angleterre ; ils ont sans doute largement encouragé une passion d'enfance pour les récits et les aventures.

Je vois aussi ces premiers colons, l'ancêtre Pierre Meunier dit *Lapierre*, qui vint de Rennes pour s'y établir en 1660, de tailleur de pierre devenant un « habitant » à part entière à la Seigneurie de Saint-Ours sur le Richelieu. Je vois encore mon grand-père partir conquérir et dompter les fleuves du nord pour électrifier le pays ; je vois ma famille migrer, avec tant d'autres, vers Boston et New York, pour tenter de survivre durant les années noires. Ils sont revenus, mais combien d'étés avons-nous passé à visiter ceux qui ont décidé d'y rester, contribuant ainsi à élargir un tant soit peu nos horizons, à me faire aimer la Ville.

Je vois le fleuve, un voilier d'outardes, la débâcle, l'été des Indiens, le granit, une étoile du nord, une aurore boréale, une rue, une ruelle, un quartier, un parc, des amis disparus, ma mère... J'entends le chant du huard, gémir la langue de mon grand-père, fredonner avec des chansonniers, penser ensemble un pays...

Sur cette carte, je ne vois pas de frontière, je vois des gens, leurs souvenirs, des paysages, des lumières, des sons, la nostalgie d'y avoir vécu, parfois l'envie de m'y amarrer à nouveau. Et ne peux songer que tous comptes faits, même sur les plus belles cartes et comme le disait la poétesse québécoise Medjé Vézina en 1934, « *le monde est plus étroit que l'espace d'un rêve* ».

[Micheline Meunier](#)

Université de Lausanne

Hiver 2003

Notes

-
- i Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Province de Québec. Le projet de la nouvelle carte du Québec date de 1998. Et c'est l'un de mes anciens collègues d'études du Département de Géographie de l'Université d'Ottawa, Léonce Naud, avec qui j'ai partagé les mêmes tables à dessin dans les cours de cartographie de [Sylvie Rimbart](#), qui en est l'auteur principal.
- ii On notera que la carte n'a pas d'échelle. En fait, pour des raisons techniques (projection, oblicité, perspective...), il a sans doute fallu faire des arrangements et céder à une certaine rigueur cartographique.

Extraits d'un article du géographe Frédéric Lasserre publié en France dans la revue *Cybergéo* (2001).

Article disponible en ligne à la page suivante.

« L'idée principale de ce projet cartographique était de refléter le territoire du Québec et donc de le situer dans son contexte nord-américain, à savoir l'est de l'Amérique du Nord ».

« Le concept de nation, pour politique qu'il soit, recouvre aussi une dimension géopolitique, puisque tôt ou tard se pose la question du territoire de cette nation ».

« Effacement concomitant de la notion de collectivité canadienne-française dispersée sur un vaste territoire, vestige de l'empire français des Amériques, au profit de celle d'une nation québécoise enracinée dans son territoire, le Québec, pourtant créature administrative britannique ».

« Une nation civique implique des relations avec l'ensemble des citoyens, donc une conscience territoriale ».

« Prenant le contre-pied des cartes officielles précédentes, la nouvelle carte établit la marque d'une population sur un espace qu'elle considère comme son territoire, et situe celui-ci dans son contexte régional ».

« La vertu première de cette nouvelle carte du Québec : d'être lisible par le plus grand nombre, de faire sens, de permettre de se situer, de s'associer à un territoire. Elle permet une lecture facile de ce qu'est le territoire du Québec ».

« L'image d'un territoire pensé, vécu, conçu, bref représenté ».

Frédéric Lasserre est le Directeur du
Conseil québécois d'Études géopolitiques ([CQEG](#))

La nouvelle carte du Québec: illustration de la nation?

[Frédéric Lasserre](#) (2001)

LIENS

[Où est la nation ?](#)

[Qu'englobe la nation ?](#)

[Le souvenir du Canada français](#)

[Une nation civique implique des relations avec l'ensemble
des citoyens, donc une conscience territoriale.](#)

[Défense et illustration de la nation canadienne](#)

[Les cartes du Québec : l'ancien et le nouveau](#)

[Une conception utilitariste de l'espace cartographié](#)

[La nouvelle carte : un Québec habité et situé dans le monde](#)

[La carte illustre la nation](#)

Cybergéo - Revue européenne de géographie

Paris, 2001.

*Le vice-premier ministre
et ministre d'État à l'Économie
et aux Finances*

Varenes, le 18 janvier 2001

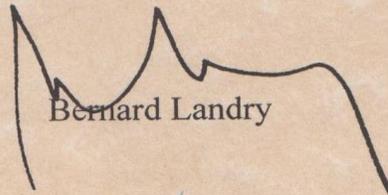
Monsieur Léonce Naud
872, avenue Turnbull
Québec (Québec)
G1R 2X3

Monsieur,

C'est avec un vif intérêt et beaucoup de plaisir que j'ai pris connaissance de la carte du Québec que vous avez eu la gentillesse de m'offrir.

Cette carte, fort différente de ce que l'on est habitué à voir, est intéressante à plus d'un titre. Elle donne véritablement la vision d'un pays : le Québec. Surtout, elle montre notre avancée prodigieuse et ce dont, en tant que peuple, nous sommes capables de réaliser.

Je vous remercie sincèrement et tiens à vous féliciter de votre initiative si pertinente. Je vous souhaite la meilleure des chances et vous assure de mes encouragements.



Bernard Landry

LETTRE ADRESSÉE À LÉONCE NAUD LE 20 SEPTEMBRE 2018 PAR MICHEL BOUDRIAS, ALORS DÉPUTÉ DE TERREBONNE AU PARLEMENT FÉDÉRAL.

Étant officier d'infanterie de métier, j'entretiens une passion pour les cartes topographiques et géographiques. Quel ne fut pas mon étonnement en apprenant que vous êtes l'auteur de la carte inspirante sur laquelle je travaille depuis tant années. Celle-ci permet notamment une lecture géostratégique rapide et claire pour esquisser les contours du Québec de demain. Je suis persuadé qu'elle fera rêver des générations de visionnaires encore longtemps.



GEORGE W. BUSH

November 12, 1999

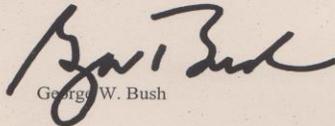
Mr. Leonce Naud
872 Turnbull Avenue
Quebec City (Quebec) Canada G1R 2X3

Dear Leonce,

Thank you for the beautiful maps. I appreciate your thoughtful gesture.

It was kind of you to think of me.

Sincerely,


George W. Bush

POST OFFICE BOX 1902, AUSTIN, TEXAS 78767 PHONE 512/637-2000 FAX 512/637-8800 WWW.GEORGEWBUSH.COM
NOT PRINTED OR MAILED AT TAXPAYER EXPENSE.
PAID FOR BY BUSH FOR PRESIDENT, INC.

L'alarme de 1972

Rappel d'un article
dans Le Devoir.



Suivie d'une chronique
de René Lévesque

Ottawa, le 1er février 1972.

M. Claude Ryan, Directeur
Journal "LE DEVOIR"

Veillez trouver sous pli un texte et deux cartes, le tout concernant des problèmes relatifs à l'intégrité du territoire du Québec. Il n'est pas nécessaire de souligner l'importance des problèmes qu'on y aborde, ni le caractère d'urgence qu'ils revêtent. L'actuel gouvernement québécois enterre dans un silence inquiétant les résultats des recherches de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, présidée par M. Henri Dorion. Il serait particulièrement important que le rapport traitant des "frontières septentrionales" ne subisse pas le même sort que le dernier en liste (déposé en Chambre le 23 décembre 1971), où l'on y confirmait la perte définitive du Labrador pour le Québec; soit un remisage discret sur les tablettes.

Je suis conscient du fait que ma position diffère de celle du Devoir, en ce sens que je ne crois pas que la question du Labrador puisse être réglée désormais à l'avantage du Québec par quelque type de négociations que ce soit. Pour le Canada anglophone en général et pour le gouvernement fédéral en particulier, le territoire du Labrador ne constitue nullement une question litigieuse: il appartient légalement et sans conteste possible à Terre-Neuve, et continuera de lui appartenir. D'ailleurs, on compte maintenant plus de cent reconnaissances officielles par le gouvernement du Québec lui-même de la souveraineté de Terre-Neuve sur ce territoire. Le Québec doit maintenant faire face aux "conséquences de sa propre indifférence ou inconscience territoriale" (Comm. Dorion, Le domaine indien, 4,1). Plus tôt les Québécois auront le courage de regarder la réalité en face, mieux cela vaudra. Il pourront par la suite consacrer leurs énergies à sauver le reste, s'il en est encore temps.

C'est cette prise de conscience "traumatisante" que le gouvernement Bourassa cherche actuellement à éviter aux Québécois, ceci dans son propre intérêt. C'est cette prise de conscience qu'il faut provoquer. Il faut dès maintenant relancer le débat public sur les problèmes frontaliers, intéresser le citoyen québécois à la protection de l'intégrité du territoire, et enfin forcer le gouvernement du Québec à mettre cartes sur table, et à déclarer ouvertement sa politique sur le sujet (s'il en a une). Le silence actuel n'augure rien de bon. Après le "coup" du Labrador, les Québécois devraient être plus méfiants.

(...) - En cours de lecture, certaines propositions ne manqueront pas d'apparaître outrées ou farfelues. Je suis en mesure d'affirmer qu'elles s'appuient sur une recherche sérieuse, sur un nombre considérable de faits aussi révélateurs que peu connus, et sur des documents récents. (...)

En vous remerciant à l'avance,

Léonce Naud

Léonce NAUD

Une question qui touche la moitié du territoire québécois

Ottawa prépare-t-il un autre Labrador dans le Nouveau-Québec?

par LEONCE NAUD
collaboration spéciale

Depuis un an ou deux les problèmes frontaliers du Québec ne font pas couler beaucoup d'encre. On les disait importants et urgents il y a quelques années; à force de négliger de s'en occuper, se seraient-ils résorbés d'eux-mêmes? La Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, depuis sa fondation par M. Daniel Johnson en novembre 1966, a produit une masse considérable de documents et de textes divers, dont une bonne partie n'ont jamais été rendus publics. (Qu'est-il advenu par exemple de la tranche du rapport de la Commission qui devait porter sur "les frontières septentrionales"?)

En août 1971, le gouvernement qu'ébécois recevait l'un des dernières et des plus volumineuses études de la Commission; on a sagement laissé passer l'automne avant de la déposer, sans faire de commentaires, un jour très propice, soit le 23 décembre dernier. Comme prévu, les conclusions en furent oubliées durant le temps des Fêtes. C'était en effet préférable. Il était pénible de prendre conscience que le Québec pouvait définitivement faire son deuil du Labrador, territoire nordique de 113.000 milles carrés, au potentiel minier et énergétique indéfini. On compte d'ailleurs maintenant plus d'une centaine de reconnaissances officielles par les gouvernements québécois successifs de la souveraineté de Terre-Neuve sur ce territoire. Les commissaires affirmaient en outre que l'intégrité territoriale du Québec est menacée ailleurs qu'au Labrador; que les Québécois devraient maintenant s'occuper de conserver cet "ailleurs" qui s'effrite. Ils observaient "une érosion de la juridiction du Québec sur des parcelles de son territoire, beaucoup moins stables, moins apparentes et moins garanties que ses frontières externes." (Le Devoir, 24 déc. '71) — Ce passage bref mais révélateur semble avoir été oublié comme tout le reste et un silence pudique, sinon suspect, est depuis retombé sur toute l'affaire.

L'histoire politique récente nous apprend que lorsque les gouvernements cachent quelque chose à leurs citoyens, la plupart du temps c'est follement intéressant. D'autant plus que, règle générale, mieux c'est caché, moins c'est joli. De là à penser que la Commission Dorion, en étudiant l'intégrité du territoire québécois, en est arrivée à des conclusions quelque peu "traumatisantes" pour les gouvernements ou pour le grand public, il n'y a qu'un pas. Et qu'elles soient tenues plus ou moins secrètes, rien de plus normal. Après tout, "on a une vie à vivre... à tous les quatre ans." (G.D. Lévesque, Le Devoir, 13 jan. '72) — Examinons donc le cas d'une région parmi d'autres, où il se produit une "érosion" de la juridiction québécoise et où cette érosion prend actuellement d'allure d'un glissement de terrain.

Qu'on ne pense pas ici à la Côte-Nord, charitablement cédée à une société philanthropique américaine en vue de sa "mise en valeur". Qu'importe quelque 50.000 milles carrés en plus ou en moins, c'est de la grenaille; le Québec est grand et les Québécois généreux. Il ne s'agit pas non plus du secteur de la Baie James, au sujet duquel Indiens et Blancs ne semblent pas partager la même conception du "développement". Le vrai gros lot (350.000 milles carrés), celui dont on ne se vante pas, est situé plus au nord, en pays indien et esquimau. C'est l'ancien Ungava, maintenant Nouveau-Québec, qu'il ne serait pas étonnant de voir retourner éventuellement aux Territoires du Nord-Ouest.

Le "transfert des pouvoirs"

Au début des années '60, s'accroît l'effort fédéral en vue de confier graduellement aux provinces et aux territoires l'entière administration de leurs étendues nordiques et des populations qui y vivent. On souhaitait alors un transfert des pouvoirs, de l'échelon fédéral à l'échelon provincial. Au Québec, la "politique de grandeur" aidant, on réalisa des progrès indiscutables: domaine scolaire, administration, santé, aide sociale, aide aux coopératives, etc. Peu à peu, timidement mais avec l'encouragement fédéral, lequel souhaitait à l'époque se retirer peu à peu du Nouveau-Québec (nonobstant certaines frictions entre René Lévesque et Arthur Laing), la province s'implantait dans "son" nord. On prévoyait même le jour où le Québec, à l'instar des autres provinces, serait seul responsable de ses affaires nordiques, le fédéral se réservant une sorte de droit de regard sur la qualité des services fournis.

Cette politique de transfert graduel des pouvoirs, actuellement en cours de réalisation dans les autres provinces canadiennes, semble avoir été abandonnée en ce qui concerne le Québec après avril 1970. Le gouvernement central, se découvrant un penchant subit pour le Nouveau-Québec, en a triplé le budget pour cette année (1971-72). C'est le signe d'un retour en force de l'administration fédérale dans un territoire qu'elle n'avait jamais tellement délaissé, contrastant avec la politique de dédagement progressif et de remise de pouvoirs suivie depuis une décennie, tant au Québec qu'ailleurs au Canada.

Tout à fait curieusement, cette action coïncide avec un repli certain de l'administration nordique québécoise. Le retour fédéral correspond à un effacement provincial discret. Le "transfert des pouvoirs" se fait maintenant à rebours, le fédéral s'assurant de plus en plus l'administration effective du Nouveau-Québec, à la grande satisfaction de la population locale.

Mais pourquoi Ottawa se montre-t-il donc subitement si intéressé au Nouveau-Québec? Est-on mu seulement par une préoccupation soudaine du mieux-être des Indiens et des Esquimaux? La chose est possible mais peu probable. Se pourrait-il que l'"offensive fédérale" dans le nord du Québec suive de peu l'appréciation "correcte" par Ottawa de l'ampleur du mouvement séparatiste québécois? Que le gouvernement fédéral augmente le budget du Nouveau-Québec afin de garder le contrôle de ce territoire en cas de sécession de la province? Contrairement à ce qui se fait "ailleurs", à Ottawa, gouverner c'est prévoir.

La loi de 1912

Effectuons un bret retour en arrière. Auparavant le Nouveau-Québec faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, puis fut rattaché à la province il n'y a pas si longtemps, en 1912. Or, la Loi de l'extension des frontières de Québec, 1912, stipule très clairement que le fédéral cède ce territoire à certaines conditions. Examinons-en trois:

"Considérant, que le treizième jour de juillet, mil neuf cent huit, la Chambre des Communes a résolu que les limites de la province de Québec devaient être augmentées par l'extension des frontières de la province vers le nord, de manière à comprendre le territoire ci-après décrit (la loi délimite ici l'actuel territoire du Nouveau-Québec)... toutes les terres comprises dans ladite description seront... et formeront partie de ladite province de Québec, aux termes et conditions qui suivent et subordonnément aux dispositions suivantes: (...)

c) que la province de Québec reconnaîtra les droits des habitants sauvages dans le territoire ci-dessus décrit dans la même mesure, et obtiendra la remise de ces droits de la même manière, que le Gouvernement du Canada a cédant reconnu ces droits et obtenu leur remise, et ladite province supportera et acquittera toutes les charges et dépenses se rattachant à ces remises ou en résultant;

d) que nulle pareille remise ne sera faite ou obtenue, qu'avec l'approbation du Gouverneur en conseil;

e) que la tutelle des sauvages dans ledit territoire et l'administration de toutes terres maintenant ou ci-après réservées pour leur usage, restera à la charge du Gouvernement du Canada, subordonné au contrôle du Parlement". (Statuts, Canada 2 George 5, chap. 45).

Subordonner: faire dépendre une chose de l'accomplissement d'une condition. Le fédéral remettait le territoire à la province subordonnée à certaines conditions, lesquelles n'ont pas toutes été remplies par le Québec. Les droits des "habitants sauvages" n'ont pas été reconnus, et encore moins achetés. "... le Québec n'a jamais reconnu officiellement, et encore moins législativement, le "titre indien" et, dans le cas du territoire qui a été annexé en 1912, il apparaît que le Québec n'a jamais fait de démarches en vue d'exécuter les obligations qu'il avait pourtant assumées lors de la passation de la loi..." (Comm. Dorion, Le domaine indien, 4.1, p. 334)

— Le Québec n'a signé aucun traité, quel qu'il soit, avec les Indiens et les Esquimaux. M. Jean Chrétien, ministre fédéral des Affaires Indiennes et du Nord Canadien, le rappelait encore récemment: "Quand le gouvernement fédéral a transféré le Nouveau-Québec, les Terres de Rupert, au gouvernement provincial, en 1912, il y avait une clause dans le contrat de transfert, disant que le gouvernement provincial mettrait des terres de côté pour les Indiens dans le Nouveau-Québec. C'était dans le contrat. Le gouvernement de la province de Québec n'a jamais respecté cette clause-là". (Emission télévisée Politique Atout, 23.00 hrs, 5 déc. '71) — Se pourrait-il que légalement, le Nouveau-Québec fasse encore partie des territoires du Nord-Ouest, jusqu'à ce que toutes les clauses du contrat de transfert soient honorées par le Québec? Il serait préférable que ce problème soit tiré au clair dès maintenant, et qu'on n'attende pas pour ce faire un éventuel "matin de l'Indépendance".

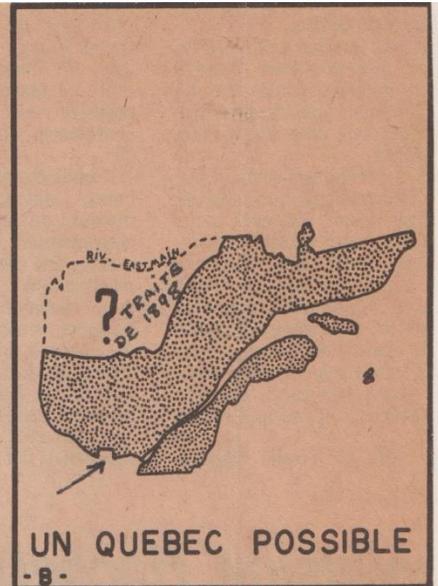
Les conditions de la loi

Quelles conditions le Québec doit-il remplir afin d'entrer légalement et complètement en possession de la moitié de son territoire? Serait-il maintenant trop tard pour ce faire? Le mémoire présenté au gouvernement provincial le 7 janvier 1969 au nom de l'Association des Indiens du Québec demande:

— "Que les Droits aboriginaux des Indiens sur le Territoire de la province de Québec soient officiellement reconnus, et qu'en conséquence leurs Droits de Chasse et de Pêche soient codifiés;

— Attendus que nous sommes encore propriétaires, en droit, d'une grande partie des terres, des forêts, des lacs, des rivières et de la faune, nous voulons que, par la suite, une évaluation de tous ces biens soit entreprise afin de nous désintéresser, selon les vœux, non exaucés, du gouvernement fédéral". (Extrait, in Le premier des Hurons, par Max Gros-Louis, Mtl, Ed. du Jour, 1971, p. 238).

Les droits aboriginaux ont été ainsi définis par les Indiens de la Colombie-Britannique: "...droits à la terre, droits aux rivages et aux plages, droits aux forêts et au bois d'oeuvre (timber), droits de pêche et de chasse, droits aux produits minéraux et pétroliers et tous les autres droits qui sont nôtres par obligation héréditaire, historique, morale et légale." (1)



CARTE A: Le Québec a maintenant définitivement perdu le Labrador, par suite de sa propre négligence à le revendiquer. Des négociations à quelque niveau que ce soit n'aboutiront tout au plus qu'à des modifications mineures de tracé. CARTE B: L'"inconscience territoriale" des gouvernements québécois peut amener éventuellement d'autres Labradors. En cas de sécession, il est probable que tout le Nouveau-Québec sera sérieusement contesté, de même qu'un secteur au sud de la rivière Eastmain. Même le "Québec de base" échappe en grande partie au contrôle effectif du gouvernement québécois: concessions forestières (I.T.T., C.I.P., etc), concessions minières, S.D.J.B., achats américains de terres "marginales", Ile d'Anticosti, territoires sous contrôle fédéral: (55 réserves indiennes?) parcs nationaux (une dizaine sont prévus), cours d'eau navigables et leurs rives (Saint-Laurent, Saguenay, etc), etc, etc...

Et les Indiens, qui ont appris à nous connaître, exigent que ces droits aboriginaux fassent l'objet d'ententes dûment établies, avant même d'entamer les pourparlers portant sur la cession du territoire proprement dit. Et lorsqu'on sait l'attachement des Indiens pour leur terre, on peut se demander s'ils ont désormais l'intention d'en céder tellement. Selon M. Jean Chrétien, "le problème, c'est que les Indiens ne veulent pas vendre leurs droits qu'ils ont à des terres, ils veulent avoir des terres dans le Nouveau-Québec. Et moi je prends la part des Indiens, disant: il faut tout de même respecter leur vœu. S'ils ne veulent pas avoir de l'argent et qu'ils veulent des terrains, on va leur donner des terrains." (Id.)

Quant aux Esquimaux, avec lesquels il faudra de plus en plus compter (eux surtout habitent le Nouveau-Québec), ils ne semblent nullement désireux de vendre quoi que ce soit pour le moment, à part les produits de l'artisanat et de la chasse; mais surtout pas leur terre, et surtout pas au Québec. Par contre, ils connaissent très bien les limites du "pays esquimau" traditionnel. En cas de sécession, et devant leur désaffection du

gouvernement québécois, on doit s'attendre à une demande générale de leur part d'être juridiquement rattachés au Canada, c.-à-d. aux Territoires du Nord-Ouest. Naturellement, Ottawa se pliera alors de bonne grâce à la volonté du peuple esquimau.

Que fait le Québec?

En vue de solutionner ces problèmes, Québec a nommé un négociateur chargé d'élaborer une entente avec les Indiens. Les pourparlers, semble-t-il, sont au point mort. C'était à prévoir. Le fédéral n'a pas intérêt à ce qu'ils progressent, il tient à garder une option sur le Nouveau-Québec aussi longtemps que le danger de sécession ne se sera pas évanoui. Les Indiens, de leur côté, attendent patiemment une évolution de l'opinion publique, laquelle pourrait survenir plus tôt qu'on pense. A mesure que les Visages-Pâles prennent conscience du fait que, depuis leur arrivée sur ce continent, eux-mêmes se sont conduits comme des sauvages, ils deviennent plus sympathiques envers les réclamations des Indiens.

En ce qui concerne ses problèmes territoriaux, chaque jour qui passe rend plus improbable pour le Québec la possibilité d'un recours à une solution de type "traditionnel".

Un peu de «realpolitik»

On a pu écrire en 1962: "Il faut nous rendre compte du fait qu'actuellement, plus de la moitié du territoire du Québec, le Nouveau-Québec, échappe à peu près complètement au contrôle effectif de la province de Québec. (3)" – Dix ans ont passé. Maintenant, grâce aux libéralités de nos gouvernements, Québec peut s'estimer chanceux s'il contrôle en fait le cinquième de "son" territoire. Et encore,

le récent contrat avec l'I.T.T. a été rendu public des mois après qu'il eut été signé. Dieu nous préserve de ce qu'on a pu signer depuis sans nous le dire.

Voyant cela, il y en a qui ont accusé le gouvernement québécois de négligence (sinon d'inconscience) dans la protection de l'intégrité du territoire. La chose est possible, mais pas absolument certaine. Allons donc jusqu'à supposer le contraire pour un instant. Tant de négligences accumulées commencent à ressembler à de la prévoyance. Actuellement, tout se passe comme si on disposait du territoire provincial d'une façon telle qu'advenant une sécession, le Québec quitte la Confédération avec le même petit territoire qu'il possédait lorsqu'il y est entré. Or, ce territoire n'est pas très grand. Probablement pas assez pour former un pays. Des mesures sont prises dès maintenant à l'effet de rendre toute indépendance future territorialement impossible. Fin de la supposition.

Force est de constater cependant que des précautions du genre sont élémentaires, et figurent parmi les premières

mesures adoptées par tout gouvernement fédéral responsable constatant quelque part une sérieuse menace de sécession. Lorsqu'on ne peut empêcher une catastrophe de se produire, on prend des moyens pour en réduire l'ampleur. Ce qui est intéressant dans le cas qui nous occupe, c'est qu'économiquement un Québec souverain ne se porterait pas très bien, une fois amputé de son territoire nordique. D'une part, il peut difficilement être question de tout racheter: c'est l'endettement pour quelques siècles. d'autre part, des nationalisations extensives provoqueraient des réactions normales des gouvernements concernés, visant à protéger leurs intérêts et ceux de leurs ressortissants. C'est un cercle vicieux, dont le Québec ne sortira pas facilement.

A Ottawa, gouverner c'est prévoir.

Prospective

M. Alvin Hamilton, alors Ministre des Affaires du Nord et des Ressources Nationales, disait: "Il est évidemment possible de détenir un territoire par droit de découverte ou en vertu de quelque théorie des secteurs. Mais là où vous avez des grandes puissances ne partageant pas le même point de vue, la seule façon de garder le territoire en cause, avec tout son potentiel de richesses, c'est de l'occuper effectivement." – Et encore: "La souveraineté ne consiste pas à peindre une certaine couleur sur une carte... elle est l'occupation effective d'une région par un pays qui en a la mainmise ou le contrôle. (4)" – C'est ainsi qu'agit (très sagement) le gouvernement central au Nouveau-Québec.

Faute d'avoir compris à temps qu'un territoire colonial, fut-il nordique, ne se garde pas tout seul, il est probable que le Québec ne gardera pas le sien longtemps. Il ne l'a pas acheté, il ne l'a jamais vraiment occupé, il ne l'administre à peu près plus, il lui a été donné sous conditions, lesquelles il n'a pas respectées. Le Québec a maintenant définitivement perdu le Labrador, dans l'indifférence générale, et se trouve en bonne voie pour perdre le Nouveau-Québec, dans une indifférence à peine moins générale. Somme toute, c'est très normal. "Quelques arpents de neige ne valent pas les os d'un grenadier."

(1) Rapport verbatim de la conférence nationale sur l'Indian Act, (28 avril – 2 mai 1969), Ottawa, ..., 1969, p. 364.

(2) Cf. le bulletin d'information de "Recherches amérindiennes au Québec" vol. 1, nos 4-5, déc. '71, La Baie James des Amérindiens.

(3) Michel Brochu, Le défi du Nouveau-Québec, Mtl, Ed. du Jour, 1962, p. 53.

(4) Alvin Hamilton, Débats de la Chambre des Communes, Canada, 7 juillet 1958, vol. III, p. 2082; aussi: 14 août 1958, vol. III, p. 3718.

LE DEVOIR,
11 FÉVRIER 1972



Après le Labrador, le Nouveau-Québec?

C'est M. Léonce Naud qui posait la question dans le *Devoir* (11 fév. 72.), en s'appuyant aussi bien sur l'incurie de Québec que sur une "offensive fédérale" dans nos territoires nordiques. Cet article a eu un certain retentissement en milieu indépendantiste, où il est naturel qu'on se sente plus qu'ailleurs jaloux de l'intégrité québécoise et payé pour être méfiant. . . . Bon nombre d'interlocuteurs m'en ont parlé sur ce ton de dépossédé par anticipation qui monte si vite des profondeurs où l'on pétrit notre sacré "p'tit" pain depuis deux siècles.

Faisons d'abord la part des choses. M. Naud en met vraiment un peu trop dans son souci de tirer la sonnette d'alarme. En plus du Nouveau-Québec, il évoque aussi les concessions forestières à l'ITT sur la Côte Nord et le bassin de (problématique) développement de la baie James. Voilà deux cas où le Québec n'est peut-être pas très brillant, mais du moins sa juridiction fondamentale n'y fait-elle aucun doute.

Pour illustrer le problème que pourrait poser l'Ungava, c'est plutôt l'ensemble des propriétés fédérales au Québec qu'il faudrait évoquer. Sous le régime actuel, Ottawa est indiscutablement maître des ports, aéroports, parcs "nationaux" chemins de fer, etc. Le jour où nous optons pour l'indépendance, qu'arrive-t-il? Grossa modo, le tout nous revient automatiquement dès que la décision politique est reconnue. Parce que c'est pour nous un bien collectif indispensable, que nous et nos ascendants l'avons largement payé et que si l'on veut une entente sur le partage du passif (dette "nationale" essentiellement) il en faut une équivalente sur l'attribution des actifs.

Les installations et autres investissements d'Ottawa dans notre Grand Nord feront partie du même règlement de "liquidation". Concernant le territoire lui-même, à mon humble avis c'est encore plus évident. M. Naud rappelle que la Commission Dorion vient de nous engager à faire définitivement notre deuil du Labrador, perdu en 1927. Bon. Mais l'Ungava, c'est depuis 1912 qu'il est incorporé au Québec et que nos compétences s'y exercent dans divers domaines — peu et mal, d'accord, mais sans jamais la moindre contestation. C'est le cas pour les mines, les ressources hydrauliques, la chasse et la pêche, l'éducation et la santé, etc — sauf pour les Indiens et Esquimaux.

Voilà le hic. Par son interprétation de la Loi des Indiens (auxquels on assimile les Esquimaux) et son emploi léonin du droit de dépenser à sa guise, le fédéral s'est assuré une "présence" écrasante dans nos régions septentrionales. On pourrait évoquer aussi les îles côtières et tout le problème frontiers (y compris la répartition des eaux "inférieures" des baies James et d'Hudson) qui n'a jamais été nettoyé. J'ai moi-même, au cours des années 60, eu à pousser là-dessus un dossier que le Québec et les deux autres provinces intéressées, Ontario et Manitoba, ne demandaient qu'à faire aboutir. C'est à Ottawa que cela fut bloqué. De même, lorsqu'il s'agit de transférer au Québec l'administration des populations autochtones, nos "fonctions" que nous eûmes avec le ministre fédéral du temps ne signifiaient rien d'autre qu'un refus sournois de s'en aller. Des bureaucraties, un budget, des positions établies:

Sous le couvert, naturellement, de la grande et séculaire mission protectrice et civilisatrice qu'Ottawa seul peut exercer. . . Quand on voit comment les Establishments fédéraux ont parqué, négligé et dégradé leurs pupilles indiens et esquimaux dans le ghettos sur lesquels ils règnent toujours ce prétentieux paternalisme donne envie de vomir.

Qu'Ottawa s'accroche à sa vieille "présence" nordique, c'est donc un fait indéniable. Mais que cela puisse peser lourd dans l'éventualité de l'indépendance québécoise, voilà qui est en revanche infiniment douteux. Notre propriété territoriale incontestée depuis 60 ans, M. Naud ne lui trouve en définitive que cette seule faille juridique: nous n'avons pas rempli certaines conditions de 1912 (reconnaisances et remise officielles de leurs droits et privilèges aux autochtones) — ce qui est strictement vrai, mais implique d'abord et tout autant la responsabilité du fédéral lui-même, dont c'était la loi et qui n'a jamais ouvert activement le dossier sans lequel on ne saurait y voir clair. Bien au contraire, c'est la confusion et les "zones grises" qui faisaient son affaire, là comme ailleurs. . .

M. Naud n'a pas moins raison de rappeler que, depuis avril 70, Québec néglige idiotement la reprise qui s'était amorcée. C'est important, l'occupation effective de tout ce domaine qui nous appartient. Ne pourrait-on, également, profiter du cas flagrant des Indiens de la baie James pour amorcer enfin cette reconnaissance des droits avec garanties ou compensations, que tout le monde a négligées, perpétuant ainsi une des plus scandaleuses injustices de notre histoire? Ce n'est pas tellement au point de vue politique, mais plutôt sur le plan de l'équité, que ça devrait nous préoccuper.

LÉONCE NAUD

Né en 1945 à Deschambault, fils d'un pilote du Saint-Laurent, diplômé des Universités Laval (Québec) Saint-Paul (Ottawa) ainsi que de l'Université d'Ottawa en Philosophie et en Géographie, l'auteur a partagé sa vie professionnelle entre l'aménagement du territoire, la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et la géopolitique.

Il a débuté comme chercheur parlementaire à Québec, puis professionnel de recherche à Ottawa au ministère des Affaires indiennes et du Nord, ensuite conseiller au cabinet du ministre d'État à l'Aménagement à Québec, ensuite adjoint au sous-ministre de l'Environnement de l'époque André Caillé.

Conseiller au Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent de 1982 à 1997, il a siégé au C.A. de l'Association internationale Villes et Ports de 1989 à 1997 ([AIVP](#)). Il a été membre du Conseil de la qualité de l'eau de la Commission mixte internationale ([CMI](#)) et collaboré durant plus d'une décennie avec la *U.S. Great Lakes Commission* ([GLC](#)) ainsi qu'avec divers États et organismes américains du pourtour des Grands Lacs.

De 1989 à 1995, il a été membre du Comité sur la gestion des terrains portuaires de l'Association canadienne des Ports et Havres (CPHA). Conférencier aussi bien au Canada qu'à l'étranger, il publie régulièrement. Il a étudié les philosophies contrastées d'aménagement des rives urbaines entre l'Europe et l'Amérique ([Réf.](#)) et s'est spécialisé dans les relations entre milieux urbains et portuaires, entre les villes et leurs ports. ([Réf.](#))

Avec le graphiste émérite Patrick Dubé, il a réalisé une carte du Québec inspirée de la vision géopolitique du géographe Samuel de Champlain. Elle est diffusée par les [Publications du Québec](#).

Actif depuis plus de 40 ans dans le monde fluvial, maritime ainsi qu'urbano-portuaire, l'auteur a effectué de nombreuses [recherches](#), [démarches](#) et [interventions](#) indépendamment de tous gouvernements, corporations, universités ou entreprises privées. Il n'a jamais sollicité de subventions de quelque organisme que ce soit ni accepté de contrats de recherche.

Ses intérêts l'ont conduit à travailler de près avec les milieux européens spécialisés en relations urbano-portuaires, tandis que de 1982 à 1997, ses mandats professionnels au Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent l'ont familiarisé avec les milieux portuaires nord-américains, en particulier ceux qui font partie du Système maritime Saint-Laurent Grands Lacs. ([Réf.](#)) En 1986, il a mis sur pied avec Hugues Morrissette l'Alliance des maires riverains du Saint-Laurent et des Grands lacs. ([Lyon, 1991](#)). Il en avait emprunté le concept auprès de l'Association nationale des Élus des Littoraux de France. ([ANEL](#)).

Les résultats de ses travaux, articles et publications n'ont jamais été remis en question par qui que ce soit. Les milieux officiels se contentent de les ignorer. La qualité et l'intérêt de ses recherches est reconnue en divers endroits. Ici une opinion universitaire : « Merci pour ton [texte sur le fleuve](#) qui est une des meilleures réflexions qu'on ait produit sur le fleuve, nos eaux et nos terres. » ([Jean Morisset](#)).